

TEXTES→en→SCÈNES

atelier d'auteurs de théâtre 2018

TPR Théâtre populaire romand
La Chaux-de-Fonds
Centre neuchâtelois des arts vivants



la comédie^{GE}

Règlement du concours 2018-19

1. Objet

Sous le titre TEXTES→en→SCÈNES, la **Comédie de Genève**, le **TLH - Sierre** (Théâtre Les Halles, Sierre) et le **Théâtre populaire romand (TPR) de La Chaux-de-Fonds** organisent un concours pour auteurs¹ dramatiques dont les lauréats suivront un atelier d'écriture en résidences.

2. Buts

TEXTES→en→SCÈNES poursuit les buts suivants :

- Accompagner l'écriture d'œuvres dramatiques contemporaines destinées à la scène. En interaction avec les auteurs, l'atelier offre un cadre de travail adapté qui leur permet de confronter leur travail à des regards de professionnels de théâtre de haut niveau : auteurs expérimentés (les « accompagnateurs »), metteurs en scènes, comédiens et directeurs de théâtre.
- Offrir à l'auteur la possibilité d'adapter le cadre de travail au besoin de son projet, au vu des instruments que l'atelier propose.
- Faciliter la mise en production des œuvres qui sont issues de l'atelier, tant à un niveau régional et national, qu'à un niveau international.

3. Calendrier de l'édition 2018

Janvier 2018	Lancement du concours
Mars 2018	Réception des projets
Mai 2018	Sélection des quatre lauréats du concours par un jury international
Juin-août 2018	Mise en place de l'accompagnement adapté, prises de contact avec les mentors
Septembre 2018	Début des résidences et de la phase d'écriture (sessions individuelles et, le cas échéant, collectives)
Février 2019	Si possible : essais plateaux à mi-parcours avec des metteurs en scène et des comédiens
Mai 2019	Fin de la phase d'écriture
Juin 2019	Présentation publique des projets dans au moins l'un des trois théâtres partenaires ainsi qu'au Centre culturel suisse à Paris
Dès septembre 2018	Mise en production d'un ou plusieurs projets

4. Principes

Quatre auteurs dramatiques sont sélectionnés sur concours et sur la base de projets pour participer à l'atelier d'écriture dramatique TEXTES→en→SCÈNES 2018 en accompagnement durant une saison théâtrale (septembre 2018 à juin 2018).

Durant la phase d'écriture (septembre 2018 à mai 2019), chaque lauréat s'engage à suivre le calendrier de TEXTES→en→SCÈNES tel qu'il a été déterminé par les organisateurs. Ce calendrier comprend la prise de contact avec les accompagnateurs individuels choisis par les auteurs, le travail en sessions individuelles, les éventuelles sessions collectives, l'éventuelle semaine d'essais sur le plateau, la remise des versions finales des projets et leur présentation publique (juin 2019). La responsable de projet de TEXTES→en→SCÈNES 2018 coordonne, supervise et mène toute action d'organisation nécessitée par les résidences.

¹ Pour une meilleure lisibilité, le texte suivant n'est qu'à la forme masculine. Il est bien entendu que nous nous adressons autant aux femmes qu'aux hommes.

Les honoraires d'accompagnement, les frais d'atelier, de voyage, d'hébergement et de repas sont pris en charge par les organisateurs.

En début de l'atelier, les lauréats reçoivent de TEXTES→en→SCÈNES une première bourse d'écriture de CHF 6'000.-. Une deuxième bourse de CHF 6'000.- leur est octroyée à mi-parcours.

Après les présentations publiques des projets (juin 2019), la Comédie de Genève, le TLH - Sierre et le Théâtre populaire romand (TPR) de La Chaux-de-Fonds s'engagent à produire au moins **une** des œuvres issues de l'atelier lors de la saison 2019/20 ou 2020/21 en se réservant, en principe, le droit du choix du metteur en scène. Cette production sera soutenue par une garantie de déficit de Pro Helvetia.

5. Participants au concours et bénéficiaires

Participants

Les participants au concours sont des auteurs écrivant en langue française, de nationalité suisse ou résidant en Suisse depuis deux ans au moins et n'ayant pas plus que 35 ans.

Ils doivent obligatoirement, au cours des six années qui précèdent le concours, soit être auteur d'une œuvre dramatique créée par une compagnie ou un théâtre professionnels, soit avoir publié un texte de théâtre ou littéraire dans des conditions professionnelles, soit avoir gagné un concours d'écriture dramatique ou littéraire, soit être auteur d'un scénario d'un long métrage de fiction réalisé.

Chaque candidat présente un projet de théâtre original dont l'écriture n'a pas dépassé sa phase initiale. Le projet prévu doit envisager de durer au minimum 75 minutes (50 minutes au minimum pour les pièces « tout public dès l'âge de 7 ans »). **Attention :** Un projet au bénéfice d'une commande d'écriture de Pro Helvetia en 2017 ou 2018, ou qui ferait l'objet d'une telle demande pour 2019, ne peut pas être admis. Un auteur lauréat de TEXTES→en→SCÈNES 2018 ne pourra pas soumettre une demande pour une commande littéraire à Pro Helvetia en 2019.

Dans le projet présenté au concours, chaque candidat propose les noms de trois accompagnateurs individuels potentiels parmi lesquels, s'il est lauréat, il choisira son interlocuteur pour le développement de son écriture. Les accompagnateurs proposés doivent être des auteurs dramatiques, des dramaturges, des metteurs en scène expérimentés et de haut niveau établis en Europe, mais hors du territoire romand.

6. Conditions de participation

A. Dépôt de dossier

Les participants au concours déposent un dossier complet établi conformément aux instructions du point B. ci-dessous. Les dossiers incomplets ne sont pas pris en considération. Un auteur ne peut concourir qu'avec un seul projet.

Un projet présenté lors d'une précédente édition de TEXTES→en→SCÈNES ne peut pas être proposé à nouveau. Un auteur lauréat des éditions 2014 et 2016 de TEXTES→en→SCÈNES ne peut concourir à nouveau en 2018.

La date limite pour l'envoi des dossiers est le **samedi 31 mars 2018** (le cachet postal faisant foi). Les dossiers sont à envoyer à l'adresse du secrétariat de TEXTES→en→SCÈNES figurant à la fin de ce règlement.

B. Contenu du dossier

- Une biographie de l'auteur, avec ses coordonnées complètes
- Une brève biographie des trois accompagnateurs individuels potentiels, avec, pour chacun, un texte qui explicite le choix (1 page max. par accompagnateur).
- Une lettre de motivation de participation de l'auteur à TEXTES→en→SCÈNES avec la confirmation formelle qu'il s'engage à suivre l'atelier d'écriture selon le calendrier.
- Une description du mode d'accompagnement qui du point de vue de l'auteur semble le plus adéquat pour son projet, au vu des instruments proposés par TEXTES→en→SCÈNES.
- Une preuve que l'auteur a, durant les six années qui précèdent le concours, soit publié un texte de théâtre ou littéraire, soit été lauréat d'un concours dramatique ou littéraire, soit est auteur d'une œuvre dramatique créée par une compagnie ou un théâtre professionnel, soit est auteur d'un scénario de long métrage de fiction réalisé.
- Un extrait significatif d'un texte précédemment écrit (max. 10 pages).
- Un résumé du projet d'écriture original et inédit en cours d'écriture que l'auteur souhaite développer en atelier, avec une note sur l'état de l'écriture au moment du dépôt et sur ses développements ultérieurs (3 pages maximum).
- Une note d'intention sur la recherche et les enjeux scéniques du projet (2 pages maximum).

7. Sélection par un jury international

Le jury international de sélection est constitué par cinq professionnels de la scène (dramaturge, metteur en scène, programmateur, critique, comédien, éditeur etc.) désignés par les organisateurs de TEXTES→en→SCÈNES, dont trois représentants des théâtres porteurs de l'atelier 2018. La responsable de projet de TEXTES→en→SCÈNES 2018 assiste aux séances du jury sans droit de vote. Le jury choisit huit auteurs sur la base des dossiers de candidature et mène avec chacun un entretien sur son projet. A l'issue des entretiens, les quatre auteurs lauréats qui participeront à TEXTES→en→SCÈNES 2018 seront désignés par les représentants des trois théâtres porteurs du projet. Les décisions du jury de sélection sont prises en toute souveraineté. Elles ne sont ni motivées ni susceptibles de recours.

8. Publication des résultats du concours

Les auteurs sont avisés personnellement à l'issue des entretiens. Les résultats de la sélection sont également publiés par les partenaires de TEXTES→en→SCÈNES.

9. Paiements des bourses et contributions aux frais de création

La **première bourse d'écriture de CHF 6'000.-** est versée par TEXTES→en→SCÈNES sur le compte personnel de l'auteur au début de la période d'écriture accompagnée (septembre 2018).

La **seconde bourse de CHF 6'000.-** est versée par TEXTES→en→SCÈNES sur le compte personnel de l'auteur à mi-parcours (janvier 2019).

Les organisateurs se réservent la possibilité de ne pas verser l'intégralité des bourses mentionnées ci-dessus à l'auteur qui n'aurait pas participé à l'entier de cette phase.

La **contribution de CHF 20'000.- aux frais de création** est octroyée au producteur délégué par (au moins) l'un des trois théâtres partenaires de la présente édition, pour la mise en production d'une œuvre issue de l'atelier. Elle est versée par Pro Helvetia après réception des décomptes de la production. Cette contribution doit être considérée comme une garantie de déficit.

10. Dispositions finales

Les auteurs s'engagent à remettre au secrétariat de TEXTES→en→SCÈNES un exemplaire du texte dramatique achevé.

En cas de production des œuvres issues de l'atelier, les auteurs, compagnies et théâtres producteurs s'engagent à mentionner sur les imprimés et le matériel de promotion relatifs aux représentations des œuvres la mention suivante: « Développé dans le cadre de l'atelier TEXTES→en→SCÈNES 2018 » ainsi que les logos des organismes qui ont porté cet atelier.

Etat : janvier 2018.

Le règlement peut être modifié en tout temps

SECRETARIAT : p.a. SOCIETE SUISSE DES AUTEURS (SSA) | AFFAIRES CULTURELLES Rue
Centrale 12/14 | Case postale 7463 | CH-1002 Lausanne |
Tel. +41 (0)21 313 44 66 | +41 (0)78 871 07 66 | jolanda.herradi@ssa.ch

TEXTES→en→SCÈNES est un projet de la

SSA société
suisse des
auteurs

et de

prohelvetia